

Chef ou pas, Roy fera la campagne des créditistes

par Fortunat MARCOUX

LA GUADELOUPE — Qu'il accepte ou qu'il refuse la chefferie du Crédit social du Canada, Fabien Roy participera activement à la prochaine campagne électorale fédérale en faveur des créditistes.

Le chef du Parti national populaire (PNP) et député provincial de Beauce-Sud l'a déclaré sans ambages, hier matin, à La Guadeloupe, où il participait à un déjeuner-causerie organisé par le candidat créditiste du comté de Frontenac au prochain scrutin fédéral, M. Jean-Louis Bélard.

"Je l'ai fait dans le passé et je vais le faire davantage en raison de l'enjeu accru du prochain appel au peuple", a-t-il dit.

Il y a fort à parier cependant que c'est en tant que chef du parti que M. Roy dirigera les troupes créditistes à la prochaine élection fédérale.

Ex-collègue de M. Roy à l'Assemblée nationale de 1970 à 1973 comme député de Lotbinière, M. Bélard a souhaité que le député de Beauce-Sud accepte, dans les plus brefs délais, l'offre qui lui a été faite la semaine dernière d'assumer le leadership du Crédit social du Canada.

Roy va dire oui

Il est à prévoir que M. Roy va accepter de relever le défi. Se défendant de vouloir plaider sa cause, le député du PNP a précisé cependant qu'il considérerait l'offre des créditistes comme une promotion. "On me demande de faire davantage pour la population du Québec", a-t-il noté.

Le déjeuner-causerie fut vite transformé en une réunion de consultation. A quelques exceptions près, les 80 personnes présentes ont souhaité que M. Roy aille dans l'arène fédérale parce que c'est là que sont contrôlés

les leviers économiques. Les dissidents ont expliqué qu'ils ne voulaient pas perdre un bon député provincial. "Je suis seul à Québec; imaginez ce que je pourrais faire à Ottawa avec une équipe de huit hommes (députés)", de rétorquer M. Roy. Ce dernier a semblé très heureux des résultats de cette première consultation. Cette semaine, il rencontrera les organisateurs et les électeurs de son comté. M. Roy a promis qu'il prendrait une décision finale avant la fin de mars.

Indice révélateur

Autre indice révélateur que M. Roy prendra la direction du Crédit social: interrogé par LE SOLEIL à l'issue du déjeuner, M. Roy a révélé qu'il était en discussion avec deux députés (l'un n'est pas péquiste) de l'Assemblée nationale pour refiler son projet de loi no 194 reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois.

Moyen-Orient...

(Suite de la première page)

Celui-ci a été tenu au courant du déroulement de la session extraordinaire du cabinet israélien.

M. Begin a déclaré qu'il espérait que le secrétaire d'Etat américain irait au Caire rendre compte des décisions prises par les ministres israéliens. Il a refusé de rendre publiques ces décisions, préférant, a-t-il dit, que les Egyptiens les apprennent par M. Vance plutôt que par les journalistes.

"Je suis plein d'espoir, toujours", a déclaré le premier ministre israélien, ajoutant: "J'attends une réponse positive de la part de l'Egypte".

"Je pense que nous avons pris des décisions très raisonnables", a dit M. Begin qui a précisé que certaines de ces décisions avaient été prises par des votes à la majorité, d'autres à l'unanimité.

"Progrès substantiels"

Des "progrès substantiels" permettant la poursuite des négociations ont été accomplis, a par ailleurs déclaré ce matin une source informée à Jérusalem, citée par la radio israélienne.

Selon cette source, il ne restait plus que deux points essentiels de divergence entre l'Egypte et Israël: la fourniture à Israël du pétrole du Sinaï et dont les puits seront restitués à l'Egypte, et les prérogatives demandées par Le Caire dans le territoire de Gaza.

D'autre part, selon des sources américaines citées par des journalistes américains et rapportées par la radio israélienne, la question du

lien et celle de la priorité du traité sur les engagements antérieurs de l'Egypte envers des pays arabes seraient pratiquement réglées, les divergences qui demeurent étant minimes.

On ignorait toujours, ce matin, si le secrétaire d'Etat M. Cyrus Vance allait effectivement se rendre au Caire aujourd'hui ou demain.

On ignore également, jusqu'à présent, si le président Carter, prolongera son séjour à Jérusalem.

Arrestation d'extrémistes religieux

Par ailleurs, 120 membres du Gouch Emounim (le Bloc de la foi) — dont 80 hier soir — ont été arrêtés par la police depuis l'arrivée du président Carter en Israël samedi soir.

Selon la police, presque tous les membres du "quartier général" du Gouch Emounim se trouvent actuellement sous les verrous mais le mouvement extrémiste tente de se reorganiser pour préparer de nouvelles manifestations contre le président Carter.

Pour éviter que se renouvellent les incidents d'hier (au cours desquels des groupes de manifestants de ce groupe ont envahi, pendant le dîner, l'esplanade de la Knesseth où se trouvait le président Carter, après avoir d'abord tenté de stopper le cortège présidentiel), l'itinéraire conduisant de l'hôtel du Roi David à la Knesseth est entièrement fermé à la circulation ce matin.

Rejet palestinien

Enfin, les Palestiniens de Cisjordanie rejettent l'appel que le président Carter leur a lancé depuis Le Caire, les invitant à participer aux négociations qui devraient suivre un traité de paix égypto-israélien. Cet appel a provoqué un effet contraire à la conciliation recherchée.

Pour la première fois depuis leur élection en 1976, les maires de Cisjordanie y compris ceux que l'on dit habituellement "modérés", se sont groupés pour rédiger une "lettre ouverte" dénonçant le processus engagé à Camp David. Les maires d'Hébron et de Naplouse, MM. Fahed Quawasmi et Bussam Chakaa, ont indiqué que l'appel du président Carter avait renforcé leur détermination et que cette lettre serait publiée "très prochainement".

Incendie d'origine accidentelle

L'incendie qui a ravagé un édifice à logements en construction sur la rue du Parc, à Baie-Comeau, est d'origine accidentelle. La police de cette ville laissait entendre que le feu avait éclaté dans la chambre à fournaise, au sous-sol.

La construction de trois étages peut loger 52 familles. La firme Lebrun et Tremblay, de Hauterive, était à y mettre la dernière main. Les pertes sont estimées à \$150,000.

La contestation...

(Suite de la première page)

"cartoons" parlent français, une langue que personne ne comprend dans le groupe.

Aucune station anglophone n'a été met des ondes suffisamment puissantes pour traverser les murs épais de l'édifice appartenant au ministère québécois de la Justice.

Un scandale, dit le chef

Paul Watson, chef de cette expédition organisée pour protester contre la chasse des jeunes phoques sur les banquises au large des Iles-de-la-Madeleine, revient à des propos plus sérieux.

Face à la pression internationale unanime, nous ne comprenons pas pourquoi le Canada insiste pour poursuivre la chasse, dit-il.

C'est un scandale. Le gouvernement dépense plus d'argent pour les effectifs de surveillance, les hélicoptères et les brise-glaces, que les chasseurs n'en font avec la chasse, poursuit-il.

Selon lui, les vérifications effectuées dans la nuit de jeudi à vendredi prouvent que bien souvent on tue les jeunes phoques sans leur avoir brisé le crâne.

Le tourisme serait bien plus profitable que la chasse, aux Iles-de-la-Madeleine, dit le propriétaire du "Sea Shepherd", chalutier de 210 pieds qu'il a acheté avec l'argent de l'organisation américaine "Funds for Animals".

L'attente

Dès 13h30, un bon groupe de Madelinots attendent à l'extérieur du palais de justice. Une demi-heure plus tard, on ouvre les portes. Aussitôt, 125 personnes s'entassent dans une salle d'audience conçue pour recevoir au plus une cinquantaine d'observateurs.

Le juge Roy attend dans un local voisin de la cour. L'attente se prolonge. Il invite quelques journalistes pour jaser un peu, en attendant. Vers 16h, quelqu'un vient nous informer que les procureurs gouvernementaux n'ont pas encore quitté le quartier général des Pêches et Océan Canada, à Cap-aux-Meules, situé à 35 kilomètres de là.

Ils terminent la rédaction des chefs d'accusation.

Enfin, vers 17h15, la cour commence ses travaux. Cleveland Amory, président de l'organisation américaine "Funds for Animals" est arrivé du "Sea Shepherd". Lui n'est pas tellement connu des Madelinots. Si les insulaires attendent patiemment depuis plus de trois heures, c'est pour voir Paul Watson, cet ancien dirigeant de la section canadienne de Greenpeace.

Les accusations

Aux six chefs d'accusation portés contre lui et que le juge Roy lit en anglais, Paul Watson, 28 ans, journaliste, Canadien d'origine mais qui donne la 57e Rue, New York, comme adresse actuelle, dit qu'il plaide "définitivement non coupable".

Il fait face à quatre accusations criminelles; deux pour voies de fait contre les agents de conservation, une accusation de résistance à l'arrestation, et une quatrième accusation d'assaut contre un agent de la paix.

Les deux autres accusations sont portées en vertu de la loi des pêcheries. Il s'est approché à moins d'un demi-mille d'un lieu de chasse aux phoques, et comme deuxième offense, il a vaporisé des phoques vivants avec de la teinture.

Le juge Roy le libère à condition qu'il dépose \$3,000, qu'il regagne immédiatement son bateau, et qu'il s'abstienne de toute déclaration ou manifestation contre la chasse aux phoques d'ici à ce que son procès commence, le 6 août.

Le même scénario se répète pour les sept autres protestataires, tous Américains, qui accompagnaient Watson sur les glaces. Cinq d'entre eux ne font cependant face qu'à des accusations d'avoir enfreint les règlements de la loi des pêcheries.

Joseph Goodwin; quatre chefs d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,500.

Linwood Mackenny, Monterrey, Californie; deux chefs d'accusation;

plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,500.

Mark Styrk, Dorengo, Colorado; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Dwen Keith Krueger, Honolulu, Hawaï deux chefs d'accusation plaide non coupable libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Matt Herron; journaliste de San Salito, Californie; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$500.

Paul Steven Pezwick, de Norwood, Massachusetts; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

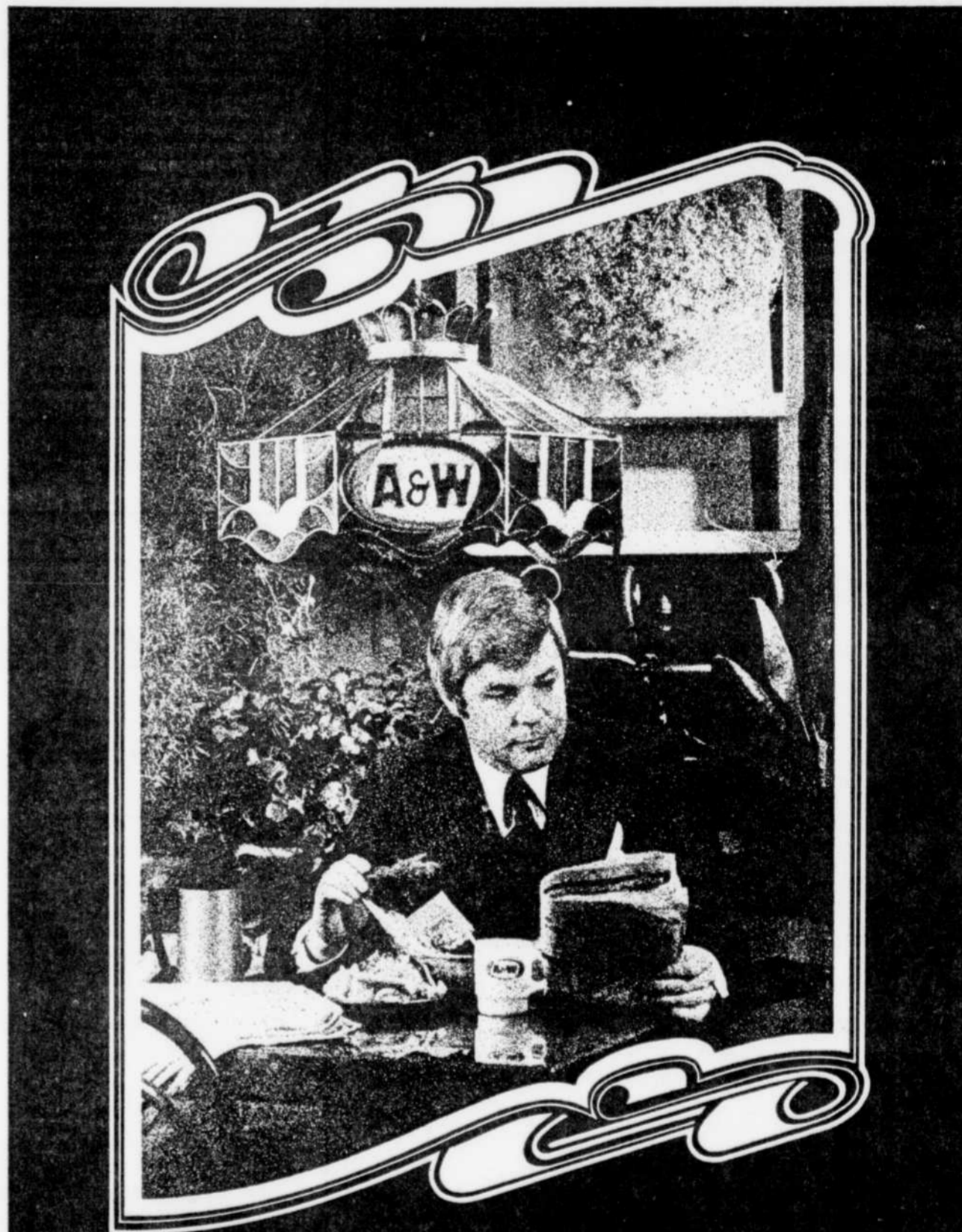
Edward Smith, de Yarmouth, Massachusetts; deux chefs d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

L'audience est levée devant une salle toujours aussi remplie.

J'ai hâte de voir s'ils reviendront en août, dit un gars de l'Etang du Nord. Et son voisin d'ajouter: "moi, j'aurais saisi leur bateau qu'ils disent avoir acheté pour \$120,000 à Londres, et je l'aurais donné aux gars pour qu'ils s'en servent, l'an prochain, pour la chasse aux phoques".

Nouveau président libéral

WINNIPEG (PC) — John Petryshyn, 33 ans, avocat à Winnipeg, a été élu président du Parti libéral du Manitoba. Il l'a été à la réunion annuelle de cette formation politique. Il n'avait qu'un seul adversaire, Beth Candlish, qu'il a défaits par une majorité de 100 voix. Les libéraux n'ont qu'un seul député à l'Assemblée législative, Lloyd Axworthy, et pas de chef provincial. L'ancien chef libéral de la province, Charles Huband, a été nommé juge de la Cour d'appel du Manitoba.



l'important c'est d'être différent



Le midi j'aime bien casser la croûte ici. Le menu est varié et les mets nous sont présentés d'une façon attrayante.

La nouvelle décoration ajoute une atmosphère propice à la détente. Un bon après-midi en perspective.

« Mois je suis différent, je vais chez A&W »



les restaurants A&W appartiennent à des Québécois

La Fièvre Moto

Du 1er mars au 30 avril

YAMAHA

offre un rabais comptant

Choisissez la Yamaha routière ou hors-route qui vous convient, parmi les 23 tout nouveaux modèles 1979. Achetez-la au meilleur prix possible, entre le 1er mars et le 30 avril, et vous recevez un rabais en argent comptant, sur place. Le montant varie selon le modèle choisi.

C'est traitable chez votre concessionnaire YAMAHA. Dès maintenant!

Chef ou pas, Roy fera la campagne des créditistes

par Fortunat MARCOUX

LA GUADELOUPE — Qu'il accepte ou qu'il refuse la chefferie du Crédit social du Canada, Fabien Roy participera activement à la prochaine campagne électorale fédérale en faveur des créditistes.

Le chef du Parti national populaire (PNP) et député provincial de Beauce-Sud l'a déclaré sans ambages, hier matin, à La Guadeloupe, où il participait à un déjeuner-causerie organisé par le candidat créditiste du comté de Frontenac au prochain scrutin fédéral, M. Jean-Louis Béland.

"Je l'ai fait dans le passé et je vais le faire davantage en raison de l'enjeu accru du prochain appel au peuple", a-t-il dit.

Il y a fort à parier cependant que c'est en tant que chef du parti que M. Roy dirigera les troupes créditistes à la prochaine élection fédérale.

Ex-collègue de M. Roy à l'Assemblée nationale de 1970 à 1973 comme député de Lotbinière, M. Béland a souhaité que le député de Beauce-Sud accepte, dans les plus brefs délais, l'offre qui lui a été faite la semaine dernière d'assumer le leadership du Crédit social du Canada.

Roy va dire oui

Il est à prévoir que M. Roy va accepter de relever le défi. Se défendant de vouloir plaider sa cause, le député du PNP a précisé cependant qu'il considérait l'offre des créditistes comme une promotion. "On me demande de faire davantage pour la population du Québec", a-t-il noté.

Le déjeuner-causerie fut vite transformé en une réunion de consultation. A quelques exceptions près, les 80 personnes présentes ont souhaité que M. Roy aille dans l'arène fédérale parce que c'est là que sont contrôlés

les leviers économiques. Les dissidents ont expliqué qu'ils ne voulaient pas perdre un bon député provincial. "Je suis seul à Québec; imaginez ce que je pourrais faire à Ottawa avec une équipe de huit hommes (députés)", de rétorquer M. Roy. Ce dernier a semblé très heureux des résultats de cette première consultation. Cette semaine, il rencontrera les organisateurs et les électeurs de son comté. M. Roy a promis qu'il prendrait une décision finale avant la fin de mars.

Indice révélateur

Autre indice révélateur que M. Roy prendra la direction du Crédit social: interrogé par LE SOLEIL à l'issue du déjeuner, M. Roy a révélé qu'il était en discussion avec deux députés (l'un n'est pas péquiste) de l'Assemblée nationale pour refiler son projet de loi no 194 reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois.

Moyen-Orient...

(Suite de la première page)

Celui-ci a été tenu au courant du déroulement de la session extraordinaire du cabinet israélien.

M. Begin a déclaré qu'il espérait que le secrétaire d'Etat américain irait au Caire rendre compte des décisions prises par les ministres israéliens. Il a refusé de rendre publiques ces décisions, préférant, a-t-il dit, que les Egyptiens les apprennent par M. Vance plutôt que par les journalistes.

"Je suis plein d'espoir, toujours", a déclaré le premier ministre israélien, ajoutant: "J'attends une réponse positive de la part de l'Egypte".

"Je pense que nous avons pris des décisions très raisonnables", a dit M. Begin qui a précisé que certaines de ces décisions avaient été prises par des votes à la majorité, d'autres à l'unanimité.

"Progrès substantiels"

Des "progrès substantiels" permettant la poursuite des négociations ont été accomplis, a par ailleurs déclaré ce matin une source informée à Jérusalem, citée par la radio israélienne.

Selon cette source, il ne resterait plus que deux points essentiels de divergence entre l'Egypte et Israël: la fourniture à Israël du pétrole du Sinaï et dont les puits seront restitués à l'Egypte, et les prérogatives demandées par Le Caire dans le territoire de Gaza.

D'autres part, selon des sources américaines citées par des journalistes américains et rapportées par la radio israélienne, la question du

lien et celle de la priorité du traité sur les engagements antérieurs de l'Egypte envers des pays arabes seraient pratiquement réglées, les divergences qui demeurent étant minimes.

On ignorait toujours, ce matin, si le secrétaire d'Etat M. Cyrus Vance allait effectivement se rendre au Caire aujourd'hui ou demain.

On ignore également, jusqu'à présent, si le président Carter, prolongera son séjour à Jérusalem.

Arrestation

d'extrémistes religieux

Par ailleurs, 120 membres du Gouch Emounim (le Bloc de la foi) — dont 80 hier soir — ont été arrêtés par la police depuis l'arrivée du président Carter en Israël samedi soir.

Selon la police, presque tous les membres du "quartier général" du Gouch Emounim se trouvent actuellement sous les verrous mais le mouvement extrémiste tente de se réorganiser pour préparer de nouvelles manifestations contre le président Carter.

Pour éviter que se renouvellent les incidents d'hier (au cours desquels des groupes de manifestants de ce groupe ont envahi, pendant le dîner, l'esplanade de la Knesseth où se trouvait le président Carter, après avoir d'abord tenté de stopper le cortège présidentiel), l'itinéraire conduisant de l'hôtel du Roi David à la Knesseth est entièrement fermé à la circulation ce matin.

Rejet palestinien

Enfin, les Palestiniens de Cisjordanie y compris ceux que l'on dit habituellement "modérés", se sont groupés pour rédiger une "lettre ouverte" dénonçant le processus engagé à Camp David. Les maires d'Hébron et de Naplouse, MM. Fahed Quawsmi et Bassam Chakaa, ont indiqué que l'appel du président Carter avait renforcé leur détermination et que cette lettre serait publiée "très prochainement".

Pour la première fois depuis leur élection en 1976, les maires de Cisjordanie y compris ceux que l'on dit habituellement "modérés", se sont groupés pour rédiger une "lettre ouverte" dénonçant le processus engagé à Camp David. Les maires d'Hébron et de Naplouse, MM. Fahed Quawsmi et Bassam Chakaa, ont indiqué que l'appel du président Carter avait renforcé leur détermination et que cette lettre serait publiée "très prochainement".

Incendie d'origine accidentelle

L'incendie qui a ravagé un édifice à logements en construction sur la rue du Parc, à Baie-Comeau, est d'origine accidentelle. La police de cette ville laissait entendre que le feu avait éclaté dans la chambre à fournaise, au sous-sol.

La construction de trois étages peut loger 52 familles. La firme Lebrun et Tremblay, de Hauterive, était à y mettre la dernière main. Les pertes sont estimées à \$150,000.

La contestation...

(Suite de la première page)

"cartoons" parlent français, une langue que personne ne comprend dans le groupe.

Aucune station anglophone n'émet des ondes suffisamment puissantes pour traverser les murs épais de l'édifice appartenant au ministère québécois de la Justice.

Un scandale, dit le chef

Paul Watson, chef de cette expédition organisée pour protester contre la chasse des jeunes phoques sur les banquises au large des Iles-de-la-Madeleine, revient à des propos plus sérieux.

Face à la pression internationale unanime, nous ne comprenons pas pourquoi le Canada insiste pour poursuivre la chasse, dit-il.

C'est un scandale. Le gouvernement dépense plus d'argent pour les effectifs de surveillance, les hélicoptères et les brise-glaces, que les chasseurs n'en font avec la chasse, poursuit-il.

Selon lui, les vérifications effectuées dans la nuit de jeudi à vendredi prouvent que bien souvent on tue les jeunes phoques sans leur avoir brisé le crâne.

Le tourisme serait bien plus profitable que la chasse, aux Iles-de-la-Madeleine, dit le propriétaire du "Sea Shepherd", chalutier de 210 pieds qu'il a acheté avec l'argent de l'organisation américaine "Funds for Animals".

L'attente

Dès 13h30, un bon groupe de Madelinots attendent à l'extérieur du palais de justice. Une demi-heure plus tard, on ouvre les portes. Aussitôt, 125 personnes s'entassent dans une salle d'audience conçue pour recevoir au plus une cinquantaine d'observateurs.

Le juge Roy attend dans un local voisin de la cour. L'attente se prolonge. Il invite quelques journalistes pour jaser un peu, en attendant. Vers 16h, quelqu'un vient nous informer que les procureurs gouvernementaux n'ont pas encore quitté le quartier général des Pêches et Océan Canada, à Cap-aux-Meules, situé à 35 kilomètres de là.

Ils terminent la rédaction des chefs d'accusation.

Enfin, vers 17h15, la cour commence ses travaux. Cleveland Amory, président de l'organisation américaine "Funds for Animals" est arrivé du "Sea Shepherd". Lui n'est pas tellement connu des Madelinots. Si les insulaires attendent patiemment depuis plus de trois heures, c'est pour voir Paul Watson, cet ancien dirigeant de la section canadienne de Greenpeace.

Les accusations

Aux six chefs d'accusation portés contre lui et que le juge Roy lit en anglais, Paul Watson, 28 ans, journaliste, Canadien d'origine mais qui donne la 57e Rue, New York, comme adresse actuelle, dit qu'il plaide "définitivement non coupable".

Il fait face à quatre accusations criminelles; deux pour voies de fait contre les agents de conservation, une accusation de résistance à l'arrestation, et une quatrième accusation d'assaut contre un agent de la paix.

Les deux autres accusations sont portées en vertu de la loi des pêcheries. Il s'est approché à moins d'un demi-mille d'un lieu de chasse aux phoques, et comme deuxième offense, il a vaporisé des phoques vivants avec de la teinture.

Le juge Roy le libère à condition qu'il dépose \$3,000, qu'il regagne immédiatement son bateau, et qu'il s'abstienne de toute déclaration ou manifestation contre la chasse aux phoques d'ici à ce que son procès commence, le 6 août.

Le même scénario se répète pour les sept autres protestataires, tous Américains, qui accompagnent Watson sur les glaces. Cinq d'entre eux ne font cependant face qu'à des accusations d'avoir enfreint les règlements de la loi des pêcheries.

Joseph Goodwin; quatre chefs d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,500.

Linwood Mackenny, Monterrey, Californie; deux chefs d'accusation;

plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,500.

Mark Styrk, Dorengo, Colorado; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Dwen Keith Krueger, Honolulu, Hawaii deux chefs d'accusation plaide non coupable libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Matt Herron; journaliste de San Salito, Californie; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$500.

Paul Steven Pezwick, de Norwood, Massachusetts; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Edward Smith, de Yarmouth, Massachusetts; deux chefs d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

L'audience est levée devant une salle toujours aussi remplie.

J'ai hâte de voir s'ils reviendront en août, dit un gars de l'Etang du Nord. Et son voisin d'ajouter: "moi, j'aurais saisi leur bateau qu'ils disent avoir acheté pour \$120,000 à Londres, et je l'aurais donné aux gars pour qu'ils s'en servent, l'an prochain, pour la chasse aux phoques".

Nouveau président libéral

WINNIPEG (PC) — John Petryshyn, 33 ans, avocat à Winnipeg, a été élu président du Parti libéral du Manitoba. Il l'a été à la réunion annuelle de cette formation politique. Il n'avait qu'un seul adversaire, Beth Candlish, qu'il a défaits par une majorité de 100 voix. Les libéraux n'ont qu'un seul député à l'Assemblée législative, Lloyd Axworthy, et pas de chef provincial. L'ancien chef libéral de la province, Charles Huband, a été nommé juge de la Cour d'appel du Manitoba.



Du 1er mars au 30 avril

YAMAHA

offre un rabais comptant



XS650SF

Choisissez la Yamaha routière ou hors-route qui vous convient, parmi les 23 tout nouveaux modèles 1979. Achetez-la au meilleur prix possible, entre le 1er mars et le 30 avril, et vous recevez un rabais en argent comptant, sur place. Le montant varie selon le modèle choisi.



MX175F

C'est traitable chez votre concessionnaire YAMAHA. Dès maintenant!



l'important c'est d'être différent



l'ambiance

bar à salade

produits vedettes

la souprière

les desserts







les restaurants A&W appartiennent à des Québécois

Le midi j'aime bien casser la croûte ici. Le menu est varié et les mets nous sont présentés d'une façon attrayante.

La nouvelle décoration ajoute une atmosphère propice à la détente.

Un bon après-midi en perspective.

« Moins je suis différent, je vais chez A&W »

Chef ou pas, Roy fera la campagne des créditistes

par Fortunat MARCOUX

LA GUADELOUPE — Qu'il accepte ou qu'il refuse la chefferie du Crédit social du Canada, Fabien Roy participera activement à la prochaine campagne électorale fédérale en faveur des créditistes.

Le chef du Parti national populaire (PNP) et député provincial de Beauce-Sud l'a déclaré sans ambages, hier matin, à La Guadeloupe, où il participait à un déjeuner-causerie organisé par le candidat créditiste du comté de Frontenac au prochain scrutin fédéral, M. Jean-Louis Béland.

"Je l'ai fait dans le passé et je vais le faire davantage en raison de l'enjeu accru du prochain appel au peuple", a-t-il dit.

Il y a fort à parier cependant que c'est en tant que chef du parti que M. Roy dirigera les troupes créditistes à la prochaine élection fédérale.

Ex-collègue de M. Roy à l'Assemblée nationale de 1970 à 1973 comme député de Lotbinière, M. Béland a souhaité que le député de Beauce-Sud accepte, dans les plus brefs délais, l'offre qui lui a été faite la semaine dernière d'assumer le leadership du Crédit social du Canada.

Roy va dire oui

Il est à prévoir que M. Roy va accepter de relever le défi. Se défendant de vouloir plaider sa cause, le député du PNP a précisé cependant qu'il considérait l'offre des créditistes comme une promotion. "On me demande de faire davantage pour la population du Québec", a-t-il noté.

Le déjeuner-causerie fut vite transformé en une réunion de consultation. A quelques exceptions près, les 80 personnes présentes ont souhaité que M. Roy aille dans l'arène fédérale parce que c'est là que sont contrôlés

les leviers économiques. Les dissidents ont expliqué qu'ils ne voulaient pas perdre un bon député provincial. "Je suis seul à Québec; imaginez ce que je pourrais faire à Ottawa avec une équipe de huit hommes (députés)", de rétorquer M. Roy. Ce dernier a semblé très heureux des résultats de cette première consultation. Cette semaine, il rencontrera les organisateurs et les électeurs de son comté. M. Roy a promis qu'il prendrait une décision finale avant la fin de mars.

Indice révélateur

Autre indice révélateur que M. Roy prendra la direction du Crédit social: interrogé par LE SOLEIL à l'issue du déjeuner, M. Roy a révélé qu'il était en discussion avec deux députés (l'un n'est pas péquiste) de l'Assemblée nationale pour refiler son projet de loi no 194 reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois.

Moyen-Orient...

(Suite de la première page)

Celui-ci a été tenu au courant du déroulement de la session extraordinaire du cabinet israélien.

M. Begin a déclaré qu'il espérait que le secrétaire d'Etat américain irait au Caire rendre compte des décisions prises par les ministres israéliens. Il a refusé de rendre publiques ces décisions, préférant, a-t-il dit, que les Egyptiens les apprennent par M. Vance plutôt que par les journalistes.

"Je suis plein d'espoir, toujours", a déclaré le premier ministre israélien, ajoutant: "J'attends une réponse positive de la part de l'Egypte".

"Je pense que nous avons pris des décisions très raisonnables", a dit M. Begin qui a précisé que certaines de ces décisions avaient été prises par des votes à la majorité, d'autres à l'unanimité.

"Progrès substantiels"

Des "progrès substantiels" permettant la poursuite des négociations ont été accomplis, a par ailleurs déclaré ce matin une source informée à Jérusalem, citée par la radio israélienne.

Selon cette source, il ne resterait plus que deux points essentiels de divergence entre l'Egypte et Israël: la fourniture à Israël du pétrole du Sinaï et dont les puits seront restitués à l'Egypte, et les prérogatives demandées par Le Caire dans le territoire de Gaza.

D'autre part, selon des sources américaines citées par des journalistes américains et rapportées par la radio israélienne, la question du

lien et celle de la priorité du traité sur les engagements antérieurs de l'Egypte envers des pays arabes seraient pratiquement réglées, les divergences qui demeurent étant minimes.

On ignorait toujours, ce matin, si le secrétaire d'Etat M. Cyrus Vance allait effectivement se rendre au Caire aujourd'hui ou demain.

On ignore également, jusqu'à présent, si le président Carter, prolongera son séjour à Jérusalem.

Arrestation d'extrémistes religieux

Par ailleurs, 120 membres du Gouch Emounim (le Bloc de la foi) — dont 80 hier soir — ont été arrêtés par la police depuis l'arrivée du président Carter en Israël samedi soir.

Selon la police, presque tous les membres du "quartier général" du Gouch Emounim se trouvent actuellement sous les verrous mais le mouvement extrémiste tente de se réorganiser pour préparer de nouvelles manifestations contre le président Carter.

Pour éviter que se renouvellent les incidents d'hier (au cours desquels des groupes de manifestants de ce groupe ont envahi, pendant le dîner, l'esplanade de la Knesseth où se trouvait le président Carter, après avoir d'abord tenté de stopper le cortège présidentiel), l'itinéraire conduisant de l'hôtel du Roi David à la Knesseth est entièrement fermé à la circulation ce matin.

Rejet palestinien

Enfin, les Palestiniens de Cisjordanie rejettent l'appel que le président Carter leur a lancé depuis Le Caire, les invitant à participer aux négociations qui devraient suivre un traité de paix égypto-israélien. Cet appel a provoqué un effet contraire à la conciliation recherchée.

Pour la première fois depuis leur élection en 1976, les maires de Cisjordanie y compris ceux que l'on dit habituellement "modérés", se sont groupés pour rédiger une "lettre ouverte" dénonçant le processus engagé à Camp David. Les maires d'Hébron et de Naplouse, MM. Fahed Quawami et Bassam Chakaa, ont indiqué que l'appel du président Carter avait renforcé leur détermination et que cette lettre serait publiée "très prochainement".

Incendie d'origine accidentelle

L'incendie qui a ravagé un édifice à logements en construction sur la rue du Parc, à Baie-Comeau, est d'origine accidentelle. La police de cette ville laissait entendre que le feu avait éclaté dans la chambre à fournaise, au sous-sol.

La construction de trois étages peut loger 52 familles. La firme Lebrun et Tremblay, de Hauterive, était à y mettre la dernière main. Les pertes sont estimées à \$150,000.

La contestation...

(Suite de la première page)

"cartoons" parlent français, une langue que personne ne comprend dans le groupe.

Aucune station anglophone n'émets des ondes suffisamment puissantes pour traverser les murs épais de l'édifice appartenant au ministère québécois de la Justice.

Un scandale, dit le chef

Paul Watson, chef de cette expédition organisée pour protester contre la chasse des jeunes phoques sur les banquises au large des Iles-de-la-Madeleine, revient à des propos plus sérieux.

Face à la pression internationale unanime, nous ne comprenons pas pourquoi le Canada insiste pour poursuivre la chasse, dit-il.

C'est un scandale. Le gouvernement dépense plus d'argent pour les effectifs de surveillance, les hélicoptères et les brise-glaces, que les chasseurs n'en font avec la chasse, poursuit-il.

Selon lui, les vérifications effectuées dans la nuit de jeudi à vendredi prouvent que bien souvent on tue les jeunes phoques sans leur avoir brisé le crâne.

Le tourisme serait bien plus profitable que la chasse, aux Iles-de-la-Madeleine, dit le propriétaire du "Sea Shepherd", chalutier de 210 pieds qu'il a acheté avec l'argent de l'organisation américaine "Funds for Animals".

L'attente

Dès 13h30, un bon groupe de Madelinots attendent à l'extérieur du palais de justice. Une demi-heure plus tard, on ouvre les portes. Aussitôt, 125 personnes s'entassent dans une salle d'audience conçue pour recevoir au plus une cinquantaine d'observateurs.

Le juge Roy attend dans un local voisin de la cour. L'attente se prolonge. Il invite quelques journalistes pour jaser un peu, en attendant. Vers 16h, quelqu'un vient nous informer que les procureurs gouvernementaux n'ont pas encore quitté le quartier général des Pêches et Océan Canada, à Cap-aux-Meules, situé à 35 kilomètres de là.

Ils terminent la rédaction des chefs d'accusation.

Finalement, vers 17h15, la cour commence ses travaux. Cleveland Amory, président de l'organisation américaine "Funds for Animals" est arrivé du "Sea Shepherd". Lui n'est pas tellement connu des Madelinots. Si les insulaires attendent patiemment depuis plus de trois heures, c'est pour voir Paul Watson, cet ancien dirigeant de la section canadienne de Greenpeace.

Les accusations

Aux six chefs d'accusation portés contre lui et que le juge Roy lit en anglais, Paul Watson, 28 ans, journaliste, Canadien d'origine mais qui donne la 57e Rue, New York, comme adresse actuelle, dit qu'il plaide "définitivement non coupable".

Il fait face à quatre accusations criminelles; deux pour voies de fait contre les agents de conservation, une accusation de résistance à l'arrestation, et une quatrième accusation d'assaut contre un agent de la paix.

Les deux autres accusations sont portées en vertu de la loi des pêcheries. Il s'est approché à moins d'un demi-mille d'un lieu de chasse aux phoques, et comme deuxième offense, il a vaporisé des phoques vivants avec de la teinture.

Le juge Roy le libère à condition qu'il dépose \$3,000, qu'il regagne immédiatement son bateau, et qu'il s'abstienne de toute déclaration ou manifestation contre la chasse aux phoques d'ici à ce que son procès commence, le 6 août.

Le même scénario se répète pour les sept autres protestataires, tous Américains, qui accompagnaient Watson sur les glaces. Cinq d'entre eux ne font cependant face qu'à des accusations d'avoir enfreint les règlements de la loi des pêcheries.

Joseph Goodwin; quatre chefs d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,500.

Linwood Mackenny, Monterrey, Californie; deux chefs d'accusation;

plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,500.

Mark Styrk, Dorengo, Colorado; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Dwen Keith Krueger, Honolulu, Hawaii deux chefs d'accusation plaide non coupable libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Matt Herron; journaliste de San Salito, Californie; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$500.

Paul Steven Pezwik, de Norwood, Massachusetts; un chef d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

Edward Smith, de Yarmouth, Massachusetts; deux chefs d'accusation; plaide non coupable; libéré avec un cautionnement de \$2,000.

L'audience est levée devant une salle toujours aussi remplie.

J'ai hâte de voir s'ils reviendront en août, dit un gars de l'Etang du Nord. Et son voisin d'ajouter: "moi, j'aurais saisi leur bateau qu'ils disent avoir acheté pour \$120,000 à Londres, et je l'aurais donné aux gars pour qu'ils s'en servent, l'an prochain, pour la chasse aux phoques".

Nouveau président libéral

WINNIPEG (PC) — John Petryshyn, 33 ans, avocat à Winnipeg, a été élu président du Parti libéral du Manitoba. Il l'a été à la réunion annuelle de cette formation politique. Il n'avait qu'un seul adversaire, Beth Candlish, qu'il a défaits par une majorité de 100 voix. Les libéraux n'ont qu'un seul député à l'Assemblée législative, Lloyd Axworthy, et pas de chef provincial. L'ancien chef libéral de la province, Charles Huband, a été nommé juge de la Cour d'appel du Manitoba.



Du 1er mars au 30 avril

YAMAHA

offre un rabais comptant



Choisissez la Yamaha routière ou hors-route qui vous convient, parmi les 23 tout nouveaux modèles 1979. Achetez-la au meilleur prix possible, entre le 1er mars et le 30 avril, et vous recevrez un rabais en argent comptant, sur place. Le montant varie selon le modèle choisi.



C'est traitable chez votre concessionnaire YAMAHA. Dès maintenant!



l'important c'est d'être différent



Le midi j'aime bien casser la croûte ici. Le menu est varié et les mets nous sont présentés d'une façon attrayante.

La nouvelle décoration ajoute une atmosphère propice à la détente. Un bon après-midi en perspective.

« Mois je suis différent, je vais chez A&W »

l'ambiance



bar à salade



produits vedettes



la soupière



les desserts



les restaurants A&W appartiennent à des Québécois

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Ottawa ouvre à Mont-Joli un bureau d'approvisionnement

par J.-Claude PAQUET

MONT-JOLI — C'est en présence de nombreux maires des municipalités de la région de La Mitis, et du Bas-Saint-Laurent que le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, M. Pierre De Bané, annonçait vendredi dernier, l'ouverture à Mont-Joli d'un bureau d'approvisionnement, destiné à favoriser les achats du gouvernement fédéral dans la région de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Ce bureau a précisé le ministre, entre en fonction immédiatement sous la direction d'un agent des achats et d'un adjoint, qui auront pour mission de traiter directement avec les fournisseurs de la région ainsi qu'avec les ministères clients situés dans l'Est du Québec.

Au cours de la conférence de presse, M. De Bané a rappelé que les différents bureaux et agences du gouvernement situés dans l'Est achetaient des biens et services pour près de \$2 millions par année, mais que le quart seulement provenait de fournisseurs locaux, 60 pour 100 provenant de fournisseurs de Québec, et 15 pour 100 de fournisseurs de Montréal.

Le ministère des Approvisionnements et Services, ajoute M. De Bané, a le devoir d'effectuer les achats au meilleur prix possible, mais la création de ce bureau devrait quand même pouvoir augmenter considérablement le montant des achats en région. En fait, dit-il, une étude indique que nous pouvons espérer multiplier par quatre notre approvisionnement en région.

Le ministre a précisé d'autre part qu'une enquête avait été commandée en vue de faire un relevé complet de tous les fournisseurs de biens et services qui pourraient être en mesure de briger la clientèle du gouvernement fédéral. Cette enquête durera quatre mois et six enquêteurs choisis dans la région y participeront.

M. De Bané a enfin expliqué qu'il avait envisagé la création de ce bureau quelques jours seulement après sa nomination à ce ministère, et que Mont-Joli avait été choisi parce que c'était l'endroit le mieux situé pour desservir la Côte-Nord et l'Est du Québec.



Le Soleil, Jean-Claude Paquet

Avec l'ouverture d'un bureau d'approvisionnement à Mont-Joli, le ministre Pierre De Bané espère multiplier par quatre les achats auprès des fournisseurs locaux. Il est accompagné des maires de Mont-Joli et Matane, MM. Jean-Louis Desrosiers (debout) et Roger Dion (à l'extrême droite), de même que du président du Conseil de développement économique de la Mitis, M. Benoit Quimper.

Le PQ de l'Est appuie les grévistes de Murdochville

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — C'est sous le thème "L'Est dit oui", que le Parti québécois de l'Est du Québec tenait son congrès régional 1979 à Sainte-Luce, au cours du dernier week-end. On a procédé à cette occasion à l'élection du nouveau bureau exécutif.

M. Jules Bélanger, de Gaspé, a été réélu à la présidence, alors que tous

les autres postes ont été élus sans opposition. Ce sont: M. Raymond Lemieux, de Rimouski, vice-président; Mme Nicole Martin, de Carleton, secrétaire; Mme Diane Caron, de Mont-Joli, trésorière. Les conseillers élus sont: MM. James McBriarty, de Carleton, Mario Bédard, de Kamouraska, et Mme Jocelyne Guimond de Matane.

Les travaux du congrès se sont divisés en huit commissions, où l'on a étudié les questions d'ordre politique, économique, social et culturel, et desquelles ont émané une soixantaine de résolutions, qui n'ont pas toutes pu être réétudiées en séance plénière, mais qui seront quand même transmi-

ses au bureau national du parti.

Quelques résolutions privilégiées ont également été adoptées, dont une première qui demande au gouvernement du Québec d'accélérer le processus d'implantation de deux industries dans l'Est du Québec, soit celle du carbonate de soude en Gaspésie, et l'usine de pâte et papier dans la vallée de la Matapédia.

Une autre résolution demande au gouvernement de prendre les moyens nécessaires afin d'assurer l'intégrité de la Sûreté du Québec.

D'un autre côté, une troisième résolution privilégiée a amené le congrès à accorder son appui aux grévistes de Murdochville, et une collecte en leur nom auprès des quelque 150 participants a permis de rassembler une somme de \$325.

Quelques résolutions à incidence régionale ont aussi été adoptées, l'une réclamant du gouvernement des infrastructures de transport équitables, notamment dans les secteurs aérien et routier. On demande également que les autobus scolaires puissent servir au transport en commun, dans certaines localités de l'Est du Québec où l'on estime qu'il existe en ce domaine des pénuries navrantes.

En ce qui concerne la régularisation du prix de l'essence dans l'Est du Québec, un sujet qui a fait l'objet de représentations du PQ régional auprès du gouvernement, le congrès régional se plie à la conclusion du ministre Parizeau à l'effet qu'il ne peut régler ce problème par des réductions de taxe sur l'essence en région, mais qu'il peut injecter l'argent dans la région pour des projets créateurs d'emplois.

Le congrès régional demande cependant au ministre des Finances et aux titulaires de ministères à vocation économique que l'on décentralise d'une part les décisions du ministère de l'Industrie et du Commerce, que l'on affecte des ressources humaines supplémentaires et qualifiées à travers un réseau d'agents de développement économique afin d'acheminer les projets des promoteurs de la région, et enfin, que l'on injecte immédiatement dans la région des montants correspondant aux coûts supplémentaires qu'elle doit assumer pour les hydrocarbures, aussi longtemps que la situation demeurera inchangée.

Cinq des six députés péquistes de l'Est du Québec ont participé à ces assises, et le discours de clôture a été prononcé par le ministre des Richesses naturelles et des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, alors que c'est le ministre délégué à l'environnement, M. Marcel Léger, qui a ouvert le congrès.

Port-Cartier reçoit \$2 millions du fédéral pour son débarcadère

PORT-CARTIER — Le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, M. Pierre De Bané, a annoncé vendredi, à Port-Cartier, au nom du ministre des Transports, M. Otto Lang, et du ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, que le gouvernement du Canada accordait une subvention de \$2 millions pour la construction d'un débarcadère et d'installations ferro-portuaires à Port-Cartier.

On sait que ce débarcadère sera principalement utilisé par le traversier-rail de Cogéma, de Matane.

dans nos régions

Un camion-citerne

LYSTER — Le service de protection contre l'incendie de la municipalité de Lyster vient de faire l'acquisition d'un camion-citerne d'une capacité de 2.500 gallons d'eau, au coût de \$43.966. Pour réaliser cet achat, la municipalité a obtenu une subvention de \$20.000 du gouvernement québécois.

Roulottes motorisées

THETFORD MINES — Le manufacturier de roulottes et de maisons mobiles, "Les Industries Appalaches Ltée", de Thetford Mines, s'apprête à mettre sur le marché un nouveau produit. Il s'agit de roulottes motorisées. L'entreprise prévoit en construire une cinquantaine.

Construction à la baisse

THETFORD MINES — La ville de Thetford Mines a émis 690 permis de construction et de rénovation totalisant une valeur de \$8.301.700 en 1978 au regard de 722 permis représentant une évaluation de \$10.193.400 pour l'année précédente. Quatre-vingt-seize maisons unifamiliales nécessitant des investissements de \$3.458.600 ont été construites.

Douze vols élucidés

THETFORD MINES — La Sûreté du Québec, du bureau de Thetford Mines, a élucidé douze vols perpétrés avec effraction dans la région au cours des dernières semaines en interceptant, pour une vérification de routine, une automobile transportant quatre jeunes gens sur la route 112 entre Thetford et Black Lake. Le véhicule était rempli d'objets volés. Deux des prévenus sont d'âge mineur. Les délits ont été commis dans des chalets des régions de Kinross Mills et d'Inverness, au club de ski Adstock, à une scierie de Saint-Jacques-de-Leeds, à l'entreprise de soudure Grenier et chez Fernand Nadeau & Fils, de Thetford.

Consultation du milieu

THETFORD MINES — Le Conseil économique régional du sud-est du Québec tiendra une réunion d'information concernant le projet de loi 125 du gouvernement québécois sur l'aménagement du territoire, mercredi le 14 mars, à 19h30, à son local situé au 22 de la rue la Fabrique, à Thetford Mines. Des représentants de l'Office de planification et de développement du Québec agiront comme personnes-ressources.

Une perte pour les conservateurs

VICTORIAVILLE — Mlle Jacinthe Lavigne a abandonné son poste de responsable du service de l'information au cégep de Victoriaville. Elle se trouve actuellement à Paris. Quand elle reviendra au Québec, elle s'installera à l'extérieur de la région des Bois-Francs. Son départ sera fortement ressenti par le Parti progressiste-conservateur dont elle avait été la candidate dans le comté de Lotbinière lors de l'élection complémentaire fédérale du 16 octobre 1978. Mlle Lavigne avait récolté 6.916 votes, alors que le porte-couleurs de cette même formation politique n'avait obtenu que 2.867 voix dans cette même circonscription lors du scrutin général de juillet 1974.

Décoration pour bravoure

SAINT-CROIX — Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer vient de remettre une décoration pour bravoure à titre posthume au caporal Michel Lemay de Sainte-Croix de Lotbinière. Le militaire s'était signalé en sauvant la vie à un civil, en juin 1978, et il est décédé tout récemment au cours d'un exercice de plongée sous-marine. C'est la mère du caporal, Mme Marie-Flore Lemay, qui a reçu la décoration au nom de son fils.

Un kiosque pour les îles

QUEBEC — L'OPDQ versera \$26.000 au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour lui permettre d'installer un poste d'accueil et d'information aux Îles-de-la-Madeleine. Le programme doit permettre également de mieux répartir les visiteurs dans les îles et protéger ainsi l'écologie fragile du milieu.

Nouvelles soumissions

SAINT-SIMEON — Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a décidé de demander de nouvelles soumissions pour la mise en place d'aménagements touristiques à proximité du quai de Saint-Siméon. Le premier appel d'offres a été fait trop tard l'automne dernier pour que les travaux puissent immédiatement débiter. Le contracteur demanderait maintenant une majoration du contrat. Le MTCP veut faire construire un bâtiment de service, un stationnement et aménager les services d'aqueduc, d'égout et d'électricité.



Corporation des Moulins Desgagnés de l'Île aux Coudres

Emblème des moulins Desgagnés

ÎLE-AUX-COUDRES — La Corporation des moulins Desgagnés de l'Île-aux-Coudres vient de se donner un emblème dont la figure principale, un moulin à vent, figure à l'intérieur d'un cercle sur fond de vagues. L'illustration réunit, selon les administrateurs, les concepts de moulin à vent et de moulin à eau, enfin le cercle suggère la notion d'île. Ce travail graphique a été réalisé par M. Georges Beaupré. La corporation a décidé au cours de la même assemblée d'organiser un sondage populaire auprès de la population de l'île, puis de tenir une séance publique d'information, le 18 mars.

MARCELLE
les produits hypo-allergènes non parfumés... et un cadeau-beauté pour vous

Les produits Marcelle sont faits pour les peaux délicates. Même si vous avez un teint de pêche, vous les apprécierez. Vous trouverez tous ceux que vous pouvez désirer. Purement et simplement, sans parfum.

Lotion rafraîchissante, 220 ml 3.75
Crème hydratante, 2 onces 4.75
Maquillage crème hydratant 3.25
Fond de teint translucide, 1 once 3.85
Maquillage mat, 35 g 3.25

Votre cadeau-beauté: Une crème hydratante d'une valeur de 4.75 vous sera remise gratuitement après tout achat de 6.50 et plus de produits Marcelle.

R. 16, r.-de-ch., Centre-Ville, tél.: 524-5121
Place Laurier, 2e, tél.: 651-7070, et
Galeries Chagnon, 2e, tél.: 833-7711

Paquet
PLUS PRES DE VOUS
Centre-Ville Place Laurier Galeries Chagnon

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

<p>DAI-79-19082 le mardi 3 avril 1979 Région Abitibi CONSTRUCTION COMPLÈTE DU CENTRE DE SERVICE TÉMISCAMING-SUD COMTÉ DE PONTIAC-TÉMISCAMINGUE Garantie de soumission: \$8,000 Principale place d'affaires au Québec</p>	<p>GTR-79-19093 le mardi 10 avril 1979 FOURNITURE DE PYLONES TUBULAIRES EN ACIER PEINT POUR LES LIGNES DE TRANSPORT DOUBLE TERRE 315 KV HERTEL-VIGER ET ATWATER-VIGER Garantie de soumission: \$200,000 Principale place d'affaires au Canada</p>
<p>PMN-79-19087 le mardi 27 mars 1979 Centrale Outarde 4 Comté de Saguenay TRAVAUX DE REFECTION DES ENROULEMENTS DE STATOR DES ALTERNATEURS NOS 42 ET 43 Garantie de soumission: \$25,000 Principale place d'affaires au Québec</p>	<p>GPE-79-19085 le mardi 27 mars 1979 Postes Chénier et La Vérendrye Comtés de Deux-Montagnes et de Lavolette FOURNITURE ET INSTALLATION DE 2 BARRIÈRES MOTORISÉES À OUVREURE VERTICALE Garantie de soumission: \$5,000 Principale place d'affaires au Québec</p>

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS
Pour renseignements, tel. (514) 285-1711, poste 1464.

Une mission coopérative féminine en Haïti

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — "Afè Nèg Cambite..." Telle est l'appellation pittoresque, signifiant en créole "ensemble avec la coopérative", qui a été donnée à une association coopérative oeuvrant dans un bourg de montagne d'Haïti, à Kenscoff, sur le chemin de Furey, à 1,350 mètres d'altitude, et à "une heure de route" de Port-au-Prince.

C'est un regroupement bien organisé et administré par huit communautés rurales, ayant pour but la promotion de la classe rurale, afin de freiner son exode vers la grande ville; c'est aussi une entreprise intégrée, qui mène de front la formation coopérative, la production des produits agricoles et d'artisanat, ainsi que leur commercialisation.

C'est surtout une étape particulièrement représentative d'une mission effectuée récemment en Haïti et à Porto Rico, par cinq membres de l'Association coopérative féminine du Québec (ACFQ), en collaboration avec le Conseil de la coopération du Québec et dans le cadre d'un programme financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Une première

Fait à noter, il s'agissait d'une "première" en ce domaine pour l'ACDI, puisque c'était la première fois qu'une telle délégation était exclusivement féminine. Ses cinq membres étaient Violette Alarie Gendron, professeur d'agrotechnique à La Pocatière, Carmelle Bérubé et Louise Dion, respectivement présidente et secrétaire de l'ACFQ, de Québec, Norah Comtois, professeur en coopération à l'université de Sherbrooke, et Marina Gagnon, responsable d'artisanat, d'Alma.

Les cinq Québécoises ont parcouru Haïti pendant deux semaines et en ont passé une troisième à Porto Rico, afin de découvrir les besoins et les possibilités de développement de l'artisanat rural des pays d'Amérique latine, par le moyen de l'approche coopérative, et de sensibiliser le public canadien aux problèmes qui confrontent ces pays.

"En Haïti, a notamment souligné au SOLEIL Violette Alarie Gendron, notre groupe a travaillé à deux niveaux, soit auprès des petites coopératives rurales déjà existantes, qui ont sollicité notre aide pour les conseiller dans leur organisation, soit comme conseillers techniques en agriculture et en artisanat."

Incidemment, l'équipe féminine québécoise a aussi reçu les demandes de subventions concrètes,

comme encouragement à certaines initiatives.

Selon Violette Gendron, cette partie du travail a été facilitée par la grande réceptivité des Haïtiens et par l'intégrité des personnes qui sont impliquées dans le mouvement coopératif, dans ce pays.

Le centre coop de Kenscoff

A titre d'exemple, elle a cité le

centre coop "Afè èg Combite" de Kenscoff, qui regroupe huit petits bourgs, ou "mornes", tous unis autour des mêmes sources de revenus: la vente des légumes et l'artisanat.

Toutes les activités y sont planifiées et orientées vers un but unique, celui de freiner l'exode rural et de promouvoir la classe paysanne. "Des domaines aussi vitaux que la santé, l'éducation, l'éco-

nomie domestique et la commercialisation des denrées sont entièrement sous l'administration de la communauté, qui gère aussi une caisse coopérative d'épargne et de crédit", a précisé le porte-parole de la mission féminine québécoise, en soulignant que ce dernier projet "a particulièrement retenu notre attention par son sérieux et par le sens de la fraternité qu'il déployait chez ces producteurs".

A l'égard de cet organisme coopératif, dont l'initiateur est un jeune prêtre haïtien, le père Jean, Mme Gendron a ajouté qu'il faut voir toutes les difficultés matérielles que doivent surmonter ces gens, pour vraiment apprécier l'effort qu'ils consentent, pour leur survie.

Elle a entre autres fait mention des distances à parcourir de deux à trois heures de marche, pour suivre

les cours, ainsi que du fort pourcentage d'analphabétisme de la population rurale ce qui oblige les éducateurs à modifier les moyens d'enseignement et le peu de ressources matérielles à leur portée.

Autres initiatives valables

La mission québécoise a également visité un centre artisanal du nord d'Haïti, près des Cayes, à Chantal, qui a également soulevé un vif intérêt.

Cette petite localité possède des centres d'enseignement animés par des religieuses québécoises. Ces centres sont à la phase de pré-coopérative. Ils disposent d'un fort potentiel de brodeuses très adroites, qui proviennent des bourgs avoisinants. "Elles produisent de très belles pièces qui feraient l'envie de bien des amateurs d'artisanat du Québec", selon les membres de la mission féminine québécoise, qui devaient leur apporter suggestions et conseils dans l'organisation coopérative.

Dans la région de Port-Salut et de l'île de la Tortue, l'équipe a visité d'autres projets coopératifs allant du dispensaire de l'artisanat et de la commercialisation des cultures vivrières, à la simple formule de l'épargne-crédit.

Dans la région de Cap-Haïtien, le groupe a visité deux projets d'artisanat qui leur sont apparus particulièrement viables, avec l'organisation de cours sur la coopération et l'inscription de plusieurs futurs animateurs.

"De notre enquête, nous retenir surtout, a remarqué Violette Gendron, que la formule coopérative suscite partout l'enthousiasme, et se révèle être l'un des meilleurs instruments de formation à l'administration, tout particulièrement chez la population rurale pauvre du nord d'Haïti."

Rôle d'observateur à Porto Rico

À Porto Rico, la visite de la mission a par contre été restreinte à un rôle d'observateur et de bonne entente, étant donné le développement très avancé des entreprises sous gestion coopérative.

Si l'artisanat échappe maintenant au système coopératif, des habitations du type HLM et la construction des appartements multiples sont souvent administrés coopérativement; on y rencontre aussi des magasins d'alimentation et autres services coop. "Nous avons pu nous alimenter en essence à une station coopérative et les porteurs de nos malles, à l'aéroport de San Juan, la capitale, étaient regroupés en coopérative", a entre autres signalé Violette Gendron.

Les cinq Québécoises membres de la mission coopérative admettent qu'elles ont peut-être "fait bien peu dans l'océan de la vie coopérative internationale, mais qu'il leur a semblé que c'était beaucoup pour les petites coopératives, qui attendent notre aide."



Près des Cayes, à Chantal, les membres de la mission coopérative féminine ont visité un centre de brodeuses dirigé par des religieuses québécoises.

2e publication

AVIS

PRENEZ AVIS QUE le soussigné, AIME DUFOUR, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q 500089-D-001 pour la région numéro 8, pour le transport de toutes les matières en vrac à Roland Pelchat, case postale 189, Route 138, Les Escoumins, Québec.

AIME DUFOUR,
Sacré-Coeur,
Comté Dubuc,
G0T 1Y0.

AVIS

2e publication

Prenez avis que Transport St-Jean Port-Joli Ltée C.P. 272, St-Jean Port-Joli (L'Islet) Qué. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-5 04800-002 région 03 à M. Jocelyn Jalbert C.P. 672 St-Pamphile (L'Islet).

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest, Est, Qué. G1K 7W5.

VILLE DE LEVIS APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au bureau du Greffier de la Ville de Lévis, jusqu'à 15:00 heures, mercredi le 28 mars 1979 pour l'achat d'un compacteur type "Rouleaux en tandem, 3630 kg à 5440 kg (4 à 6 tonnes)".

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et porter une inscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 225 côte du Passage, Lévis, en présence des intéressés.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie du devis nécessaire au bureau de l'ingénieur municipal, Monsieur Robert Pouliot, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Les soumissions devront être conformes au devis et présentées sur les formules fournies par la ville.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Lévis le 12 mars 1979.
Le Greffier de la ville,
Me Richard Gendreau, Avocat

AVIS

3e publication

Prenez avis que Transport Courtois Inc. s'adressera à la CTQ afin d'obtenir le service additionnel suivant:

De Charlesbourg à Trois-Rivières et Shawinigan pour le transport de pâtisseries fraîches et produits de boulangeries, et retour avec contenants vides pour le compte de Steinberg Inc.

Ce service sera donné avec un camion spécialement agencé à cette fin.

Les intéressés qui désirent s'opposer doivent faire parvenir leur opposition à la CTQ, 585, boulevard Charest est, Québec, Qué., dans les cinq (5) jours de la 3e publication.

Transport Courtois Inc.
155, 51e Rue ouest
Charlesbourg, Qué.
G1H 5C1
W. MacDonald

AVIS

(Troisième publication)

Prenez avis que Conrad Fournier, de Grande-Vallée, Comté de Gaspé, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de ladite Commission pour effectuer du transport saisonnier, catégorie économique, service; transport d'écoliers, le midi, de l'école polyvalente Esdras-Mainville à leur résidence et retour à l'école, au taux de \$0.50 par passager, par jour, aller-retour.

Tout intéressé ayant des oppositions à formuler à la présente demande devra le faire dans les (5) cinq jours suivant la date de la troisième publication dans les journaux.

PIGÉON & JONCAS
Procureurs du requérant



Ville de Val-Bélair

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE, GREFFIER DE CETTE VILLE:

QUE le Conseil de Ville de Val-Bélair, a adopté lors de sa séance spéciale du 29 mars 1978, le règlement suivant:

LE REGLEMENT VB-134-78: "Règlement concernant des travaux de construction d'égoût sanitaire et pluvial, aqueduc et voirie pour une somme de \$103,500 sur les lots 270-16-A, 270-15-A, 270-14-A, Parc du Coteau Phase I et un emprunt de \$25,000."

QUE ledit règlement a fait l'objet de la procédure d'enregistrement les 11 et 12 avril 1978, et que suite à cette consultation, il a été réputé approuvé par les personnes intéressées.

QU'il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 24 juillet 1978, et par la Commission municipale du Québec le 24 juillet 1978.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du Greffier où toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.
DONNE A VAL-BELAIR, CE DOUZIEME JOUR DE MARS MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF.

SERGE MAINGUY, GREFFIER



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AMR-90018-F 20 mars 1979 26 VOITURES AUTOMOBILES, TYPE SOUS-COMPACT À TRACTION AVANT Garantie de soumission: \$5,000	AMR-90042-F 27 mars 1979 4 REMORQUES À PLATEAU BASCULANT CAPACITÉ: 9 TONNES Garantie de soumission: \$3,000	CPC-95072-F 20 mars 1979 3 BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS FORMÉS DE 8 UNITÉS MOBILES Garantie de soumission: \$30,000	CPE-92056-F 27 mars 1979 16 UNITÉS FONCTIONNELLES ÉLECTRO-MÉCANIQUES (UNITÉS D'INTERFACE DE PROTECTION) Garantie de soumission: \$3,000	CCL-90049-F 27 mars 1979 14,642 PLANCHES ET 513 MANCHONS EN POLYSTYRÈNE Garantie de soumission: \$10,000
DMG-95051-F 3 avril 1979 15,000 RELIEURS À ANNEAUX Garantie de soumission: \$4,000	CCL-90055-F 3 avril 1979 120 ENTRETOISES RIGIDES ET 9,435 ENTRETOISES PRÉFAÇONNÉES Garantie de soumission: \$10,000	ACZ-90042-F 3 avril 1979 BRIDES ET TRAVERSES, SUPPORTS ET SANGLES EN ACIER GALVANISÉ Garantie de soumission: \$15,000	ACZ-90037-F 3 avril 1979 13,555 CONSOLES D'ÉCLAIRAGE DE RUE Garantie de soumission: \$20,000	ACZ-90033-F 10 avril 1979 40,510 LAMPES À VAPEUR DE MERCURE Garantie de soumission: \$20,000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

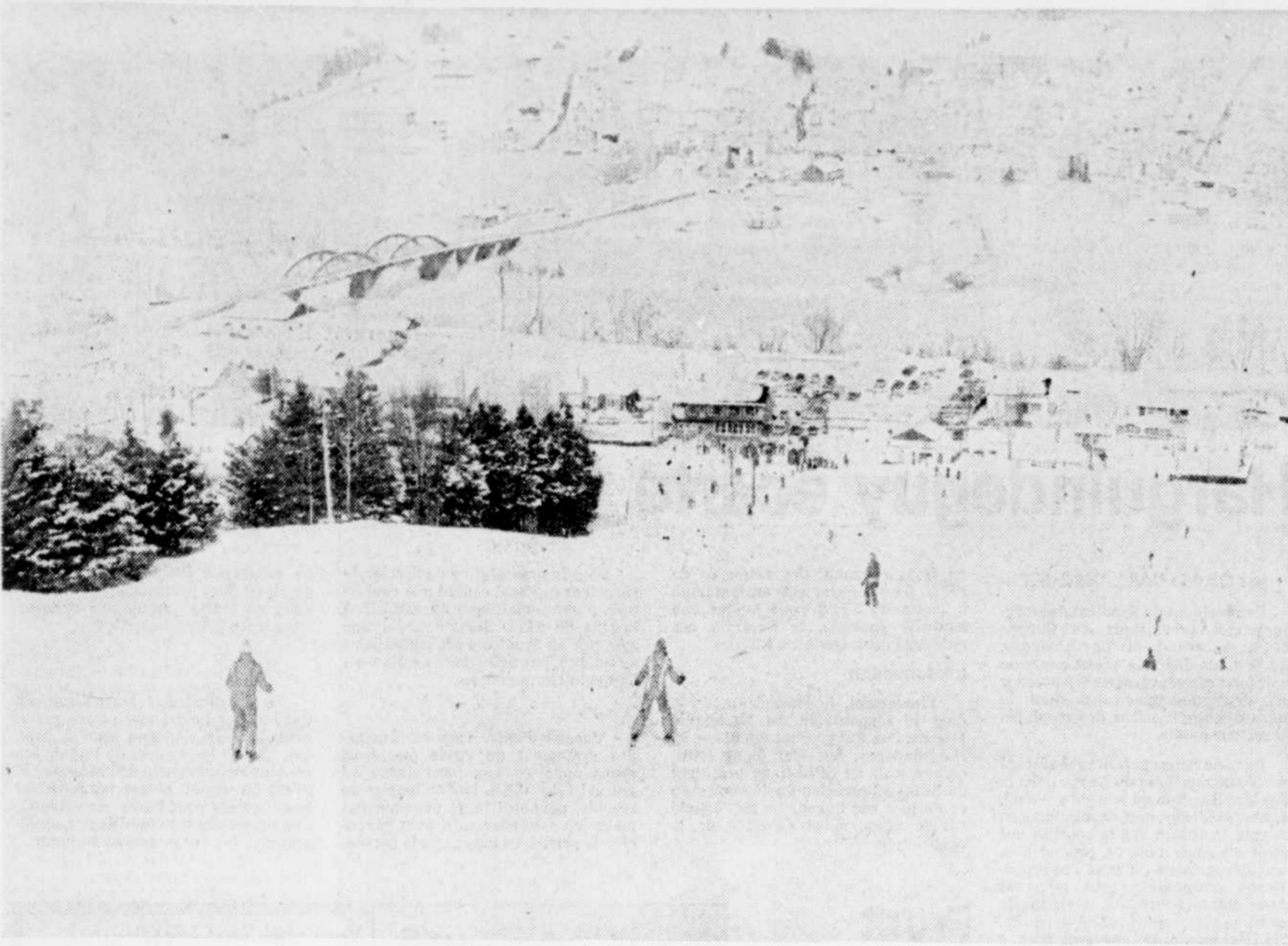
La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un cheque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-



C'est dans un milieu rural et en plein village que se situe le centre de ski de Vallée-Jonction.

Centre de ski conçu pour toute la famille à Vallée-Jonction

par Paul-Henri DROUIN

VALLEE-JONCTION — Que l'on soit petit ou grand, on trouvera dans la Beauce, au centre de ski de Vallée-

Jonction, tout ce qu'il faut pour faire du ski de randonnée dans les érablières, à proximité de la bonne vieille cabane à sucre, ainsi que de bonnes pistes pour les adeptes du ski alpin.

Voilà une nouvelle source de satisfaction à 'faire du plein air' et ça vous changera un peu des confières des centres de ski de la rive nord du Saint-Laurent, sans compter que vous bénéficierez de la chaleureuse hospitalité beauceronne, a déclaré au SOLEIL M. Georges-Antoine Nadeau, l'un

des pionniers du centre de ski de Vallée-Jonction.

Conçu en fonction de toute la famille, c'est dans un milieu rural et en plein village, à une trentaine de milles au sud de Québec, que se situe cet important centre de plein air, à Vallée-Jonction.

En plus de pratiquer le ski de fond et le ski alpin, au centre de ski de Vallée-Jonction, la famille peut glisser, jouer et profiter de l'hiver, car on y trouve deux monte-pentes, cinq pistes pour le ski alpin de débutant à intermédiaire, huit pistes pour le ski de fond d'une longueur totale de 64 kilomètres dont 95 pour 100 sont en boisés, une piste spéciale pour la raquette, un vaste chalet avec tous les services et deux terrains de stationnement pouvant accommoder 250 véhicules.

Il y a également sur place un animateur de plein air qui s'occupe de l'accueil et l'animation de groupes locaux ou de l'extérieur, ce qui permet aux commissions scolaires de la région de Beauce d'organiser des classes de neige ou des journées de plein air.

Egalement, ce qui est intéressant pour le skieur alpin, c'est qu'il peut pratiquer son sport favori le soir, puisque les cinq pistes sont éclairées à tous les mardi et jeudi soir de chaque semaine.

Pour démontrer l'importance du centre de ski de Vallée-Jonction, les équipements en place peuvent accommoder plus de 1.200 skieurs par jour, ce qui est comparable à plusieurs grands centres de plein air de la région de Québec.

Comme l'a souligné M. Georges-Antoine Nadeau, "depuis sa remise en activité en 1961, on vient de loin pour dévaler les meilleures pentes sises à l'ouest de la rivière Chaudière, à Vallée-Jonction".

"On n'a qu'à se rappeler, a-t-il dit, que c'est dans cette localité beauceronne, à Vallée-Jonction, que dès 1938, des trains spéciaux amenaient des skieurs depuis les gares de Sherbrooke et de Québec, mais que malheureusement, ce service ferroviaire avait été interrompu au cours de l'hiver 1942, en raison du rationnement du temps de la guerre."

Mesures pour économiser l'énergie à Marie-Victorin

La Commission scolaire Marie-Victorin du comté de Lotbinière doit pouvoir réaliser une économie de 15 à 10 pour 100 de sa dépense d'énergie à plus ou moins long terme, en vertu d'un programme d'économie qui ne doit pas diminuer le bien-être des gens qui y oeuvrent.

Les commissaires viennent en effet de décréter plusieurs mesures à prendre dans tous les établissements de la commission scolaire et portant sur le chauffage, l'aération des locaux, l'éclairage et l'alimentation en eau.

dans nos régions

Un camion-citerne

LYSTER — Le service de protection contre l'incendie de la municipalité de Lyster vient de faire l'acquisition d'un camion-citerne d'une capacité de 2.500 gallons d'eau, au coût de \$43.966. Pour réaliser cet achat, la municipalité a obtenu une subvention de \$20.000 du gouvernement québécois.

Roulottes motorisées

THETFORD MINES — Le manufacturier de roulottes et de maisons mobiles, "Les Industries Appalaches Ltée", de Thetford Mines, s'apprête à mettre sur le marché un nouveau produit. Il s'agit de roulottes motorisées. L'entreprise prévoit en construire une cinquantaine.

Construction à la baisse

THETFORD MINES — La ville de Thetford Mines a émis 690 permis de construction et de rénovation totalisant une valeur de \$8.301.700 en 1978 au regard de 722 permis représentant une évaluation de \$10.193.400 pour l'année précédente. Quatre-vingt-seize maisons unifamiliales nécessitant des investissements de \$3.438.600 ont été construites.

Douze vols élucidés

THETFORD MINES — La Sûreté de Québec, du bureau de Thetford Mines, a élucidé douze vols perpétrés avec effraction dans la région au cours des dernières semaines en interceptant, pour une vérification de routine, une automobile transportant quatre jeunes gens sur la route 112 entre Thetford et Black Lake. Le véhicule était rempli d'objets volés. Deux des prévenus sont d'âge mineur. Les délits ont été commis dans des chalets des régions de Kinnear's Mills et d'Inverness, au club de ski Adstock, à une scierie de Saint-Jacques-de-Leeds, à l'entreprise de soudure Grenier et chez Fernand Nadeau & Fils, de Thetford.

Consultation du milieu

THETFORD MINES — Le Conseil économique régional du sud-est du Québec tiendra une réunion d'information concernant le projet de loi 125 du gouvernement québécois sur l'aménagement du territoire, mercredi le 14 mars, à 19h30, à son local situé au 22 de la rue la Fabrique, à Thetford Mines. Des représentants de l'Office de planification et de développement du Québec agiront comme personnes-ressources.

Une perte pour les conservateurs

VICTORIAVILLE — Mlle Jacinthe Lavigne a abandonné son poste de responsable du service de l'information au cégep de Victoriaville. Elle se trouve actuellement à Paris. Quand elle reviendra au Québec, elle s'installera à l'extérieur de la région des Bois-Francs. Son départ sera fortement ressenti par le Parti progressiste-conservateur dont elle avait été la candidate dans le comté de Lotbinière lors de l'élection complémentaire fédérale du 16 octobre 1978. Mlle Lavigne avait récolté 6.916 votes, alors que le porte-couleurs de cette même formation politique n'avait obtenu que 2.867 voix dans cette même circonscription lors du scrutin général de juillet 1974.

Décoration pour bravoure

SAINTE-CROIX — Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer vient de remettre une décoration pour bravoure à titre posthume au caporal Michel Lemay de Sainte-Croix de Lotbinière. Le militaire s'était signalé en sauvant la vie à un civil, en juin 1978, et il est décédé tout récemment au cours d'un exercice de plongée sous-marine. C'est la mère du caporal, Mme Marie-Flore Lemay, qui a reçu la décoration au nom de son fils.

Un kiosque pour les îles

QUEBEC — L'OPDQ versera \$26.000 au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour lui permettre d'installer un poste d'accueil et d'information aux îles-de-la-Madeleine. Le programme doit permettre également de mieux répartir les visiteurs dans les îles et protéger ainsi l'écologie fragile du milieu.

Nouvelles soumissions

SAINTE-SIMEON — Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a décidé de demander de nouvelles soumissions pour la mise en place d'aménagements touristiques à proximité du quai de Saint-Siméon. Le premier appel d'offres a été fait trop tard l'automne dernier pour que les travaux puissent immédiatement débuter. Le contracteur demanderait maintenant une majoration du contrat. Le MTCP veut faire construire un bâtiment de service, un stationnement et aménager les services d'aqueduc, d'égout et d'électricité.



Corporation des Moulins Desgagnés de l'île aux Coudres

Emblème des moulins Desgagnés

ILE-AUX-COUDRES — La Corporation des moulins Desgagnés de l'île-aux-Coudres vient de se donner un emblème dont la figure principale, un moulin à vent, figure à l'intérieur d'un cercle sur fond de vagues. L'illustration réunit, selon les administrateurs, les concepts de moulin à vent et de moulin à eau, enfin le cercle suggère la notion d'île. Ce travail graphique a été réalisé par M. Georges Beaupré. La corporation a décidé au cours de la même assemblée d'organiser un sondage populaire auprès de la population de l'île, puis de tenir une séance publique d'information, le 18 mars.

MARCELLE...
les produits hypo-allergènes non parfumés... et un cadeau-beauté pour vous

Les produits Marcelle sont faits pour les peaux délicates. Même si vous avez un teint de pêche, vous les apprécierez. Vous trouverez tous ceux que vous pouvez désirer. Purement et simplement, sans parfum.

Lotion rafraichissante, 220 ml	3.75
Crème hydratante, 2 onces	4.75
Maquillage crème hydratant	3.25
Fond de teint translucide, 1 once	3.85
Maquillage mat, 35 g	3.25

Votre cadeau-beauté: Une crème hydratante d'une valeur de 4.75 vous sera remise gratuitement après tout achat de 6.50 et plus de produits Marcelle.

R. 16, r.-de-ch., Centre-Ville, tél.: 524-5121, Place Laurier, 2e, tél.: 651-7070, et Galeries Chagnon, 2e, tél.: 833-7711.

Paquet
PLUS PRES DE VOUS
Centre-Ville Place Laurier Galeries Chagnon

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

<p>DAI-79-19082 le mardi 3 avril 1979 Région Abitibi CONSTRUCTION COMPLÈTE DU CENTRE DE SERVICE TÉMISCAMING-SUD COMTÉ DE PONTIAC-TÉMISCAMINGUE Garantie de soumission: \$8,000 Principale place d'affaires au Québec</p>	<p>GTR-79-19093 le mardi 10 avril 1979 FOURNITURE DE PYLONES TUBULAIRES EN ACIER PEINT POUR LES LIGNES DE TRANSPORT DOUBLE TERNE 315 KV HERTZEL-VIGIER ET ATWATER-VIGIER Garantie de soumission: \$200,000 Principale place d'affaires au Canada</p>
<p>PMN-79-19087 le mardi 27 mars 1979 Centrale Outarde 4 Comté de Saguenay TRAVAUX DE RÉFECTION DES ENROULEMENTS DE STATOR DES ALTERNATEURS NOS 42 ET 43 Garantie de soumission: \$25,000 Principale place d'affaires au Québec</p>	<p>GPE-79-19085 le mardi 27 mars 1979 Postes Chénier et La Vérendrye Comtés de Deux-Montagnes et de Lavolette FOURNITURE ET INSTALLATION DE 2 BARRIÈRES MOTORISÉES À OUVERTURE VERTICALE Garantie de soumission: \$5,000 Principale place d'affaires au Québec</p>

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de révoquer l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS
Pour renseignements, tel. (514) 285-1711, poste 1464.

Une mission coopérative féminine en Haïti

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — "Afè Nèg Cambite..." Telle est l'appellation pittoresque, signifiant en créole "ensemble avec la coopérative", qui a été donnée à une association coopérative oeuvrant dans un bourg de montagne d'Haïti, à Kenscoff, sur le chemin de Furcy, à 1,350 mètres d'altitude, et à "une heure de route" de Port-au-Prince.

C'est un regroupement bien organisé et administré par huit communautés rurales, ayant pour but la promotion de la classe rurale, afin de freiner son exode vers la grande ville; c'est aussi une entreprise intégrée, qui mène de front la formation coopérative, la production des produits agricoles et d'artisanat, ainsi que leur commercialisation.

C'est surtout une étape particulièrement représentative d'une mission effectuée récemment en Haïti et à Porto Rico, par cinq membres de l'Association coopérative féminine du Québec (ACFQ), en collaboration avec le Conseil de la coopération du Québec et dans le cadre d'un programme financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Une première

Fait à noter, il s'agissait d'une "première" en ce domaine pour l'ACDI, puisque c'était la première fois qu'une telle délégation était exclusivement féminine. Ses cinq membres étaient Violette Alarie Gendron, professeur d'agrotechnique à La Pocatière, Carmelle Bérubé et Louise Dion, respectivement présidente et secrétaire de l'ACFQ, de Québec, Norah Comtois, professeur en coopération à l'université de Serbrooke, et Marina Gagnon, responsable d'artisanat, d'Alma.

Les cinq Québécoises ont parcouru Haïti pendant deux semaines et en ont passé une troisième à Porto Rico, afin de découvrir les besoins et les possibilités de développement de l'artisanat rural des pays d'Amérique latine, par le moyen de l'approche coopérative, et de sensibiliser le public canadien aux problèmes qui confrontent ces pays.

"En Haïti, a notamment souligné au SOLEIL Violette Alarie Gendron, notre groupe a travaillé à deux niveaux, soit auprès des petites coopératives rurales déjà existantes, qui ont sollicité notre aide pour les conseiller dans leur organisation, soit comme conseillers techniques en agriculture et en artisanat."

Incidentement, l'équipe féminine québécoise a aussi reçu les demandes de subventions concrètes,

comme encouragement à certaines initiatives.

Selon Violette Gendron, cette partie du travail a été facilitée par la grande réceptivité des Haïtiens et par l'intégrité des personnes qui sont impliquées dans le mouvement coopératif, dans ce pays.

Le centre coop de Kenscoff

A titre d'exemple, elle a cité le

centre coop "Afè èg Combite" de Kenscoff, qui regroupe huit petits bourgs, ou "mornes", tous unis autour des mêmes sources de revenus: la vente des légumes et l'artisanat.

Toutes les activités y sont planifiées et orientées vers un but unique, celui de freiner l'exode rural et de promouvoir la classe paysanne. "Des domaines aussi vitaux que la santé, l'éducation, l'éco-

nomie domestique et la commercialisation des denrées sont entièrement sous l'administration de la communauté, qui gère aussi une caisse coopérative d'épargne et de crédit", a précisé le porte-parole de la mission féminine québécoise, en soulignant que ce dernier projet "a particulièrement retenu notre attention par son sérieux et par le sens de la fraternité qu'il développait chez ces producteurs".

A l'égard de cet organisme coopératif, dont l'initiateur est un jeune prêtre haïtien, le père Jean, Mme Gendron a ajouté qu'il faut voir toutes les difficultés matérielles que doivent surmonter ces gens, pour vraiment apprécier l'effort qu'ils consentent, pour leur survie.

Elle a entre autres fait mention des distances à parcourir de deux à trois heures de marche, pour suivre

les cours, ainsi que du fort pourcentage d'analphabétisme de la population rurale ce qui oblige les éducateurs à modifier les moyens d'enseignement et le peu de ressources matérielles à leur portée.

Autres initiatives valables

La mission québécoise a également visité un centre artisanal du nord d'Haïti, près des Cayes, à Chantal, qui a également soulevé un vif intérêt.

Cette petite localité possède des centres d'enseignement animés par des religieuses québécoises. Ces centres sont à la phase de pré-coopérative. Ils disposent d'un fort potentiel de brodeuses très adroites, qui proviennent des bourgs avoisinants. Elles produisent de très belles pièces qui feraient l'envie de bien des amateurs d'artisanat du Québec", selon les membres de la mission féminine québécoise, qui devaient leur apporter suggestions et conseils dans l'organisation coopérative.

Dans la région de Port-Salut et de l'île de la Tortue, l'équipe a visité d'autres projets coopératifs allant du dispensaire de l'artisanat et de la commercialisation des cultures vivrières, à la simple formule de l'épargne-crédit.

Dans la région de Cap-Haïtien, le groupe a visité deux projets d'artisanat qui leur sont apparus particulièrement viables, avec l'organisation de cours sur la coopération et l'inscription de plusieurs futurs animateurs.

"De notre enquête, nous retenons surtout, a remarqué Violette Gendron, que la formule coopérative suscite partout l'enthousiasme, et se révèle être l'un des meilleurs instruments de formation à l'administration, tout particulièrement chez la population rurale pauvre du nord d'Haïti."

Rôle d'observateur à Porto Rico

A Porto Rico, la visite de la mission a par contre été restreinte à un rôle d'observateur et de bonne entente, étant donné le développement très avancé des entreprises sous gestion coopérative.

Si l'artisanat échappe maintenant au système coopératif, des habitations du type HLM et la construction des appartements multiples sont souvent administrés coopérativement; on y rencontre aussi des magasins d'alimentation et autres services coop. "Nous avons pu nous alimenter en essence à une station coopérative et les porteurs de nos malles, à l'aéroport de San Juan, la capitale, étaient regroupés en coopérative", a entre autres signalé Violette Gendron.

Les cinq Québécoises membres de la mission coopérative admettent qu'elles ont peut-être "fait bien peu dans l'océan de la vie coopérative internationale, mais qu'il leur a semblé que c'était beaucoup pour les petites coopératives, qui attendent notre aide."



Près de Cayes, à Chantal, les membres de la mission coopérative féminine ont visité un centre de brodeuses dirigé par des religieuses québécoises.

2e publication

AVIS

PRENEZ AVIS QUE le soussigné, AIME DUFOUR, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q 900089-D-001 pour la région numéro 9, pour le transport de toutes les matières en vrac à Roland Pelchat, case postale 189, Route 138, Les Escoumins, Québec.

AIME DUFOUR,
Sacré-Coeur,
Comté Dabue,
G0T 1Y0.

AVIS

2e publication

Prenez avis que Transport St-Jean Port-Joli Ltée C.P. 272, St-Jean Port-Joli (L'Islet) Qué. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-5 04800-002 région 03 à M. Jocelyn Jalbert C.P. 672 St-Pamphile (L'Islet).

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest, Est, Qué. G1K 7W3.

VILLE DE LEVIS APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au bureau du Greffier de la Ville de Lévis, jusqu'à 15.00 heures, mercredi le 28 mars 1979 pour l'achat d'un compacteur type "Rouleaux en tandem, 3630 kg à 5440 kg (4 à 6 tonnes).

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et porter une inscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 225 côte du Passage, Lévis, en présence des intéressés.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie du devis nécessaire au bureau de l'ingénieur municipal, Monsieur Robert Pouliot, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Les soumissions devront être conformes aux devis et présentées sur les formules fournies par la ville.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Lévis le 12 mars 1979.

Le Greffier de la ville,
Me Richard Gendreau, Avocat

AVIS

3e publication

Prenez avis que Transport Courtois Inc. s'adressera à la CTQ afin d'obtenir le service additionnel suivant:

De Charlesbourg à Trois-Rivières et Shawinigan pour le transport de pâtisseries fraîches et produits de boulangeries, et retour avec contenants vides pour le compte de Steinberg Inc.

Ce service sera donné avec un camion spécialement agencé à cette fin.

Les intéressés qui désirent s'opposer doivent faire parvenir leur opposition à la CTQ, 585, boulevard Charest est, Québec, Qué., dans les cinq (5) jours de la 3e publication.

Transport Courtois Inc.
155, 51e Rue ouest
Charlesbourg, Qué.
G1H 5C1
W. MacDonald

AVIS

(Troisième publication)

Prenez avis que Conrad Fournier, de Grande-Vallée, Comté de Gaspé, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de ladite Commission pour effectuer du transport saisonnier, catégorie économique, service, transport d'écoliers, le midi, de l'école polyvalente Esdras-Mainville à leur résidence et retour à l'école, au taux de \$0.50 par passager, par jour, aller-retour.

Tout intéressé ayant des oppositions à formuler à la présente demande devra le faire dans les (5) cinq jours suivant la date de la troisième publication dans les journaux.

PIDGEON & JONCAS
Procureurs du requérant



Ville de Val-Bélair

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE, GREFFIER DE CETTE VILLE.

QUE le Conseil de Ville de Val-Bélair, a adopté lors de sa séance spéciale du 29 mars 1978, le règlement suivant:

LE REGLEMENT VB-134-78: "Règlement concernant des travaux de construction d'égoût sanitaire et pluvial, aqueduc et voirie pour une somme de \$103,500 sur les lots 270-16-A, 270-15-A, 270-14-A, Parc du Coteau Phase I et un emprunt de \$25,000."

QUE ledit règlement a fait l'objet de la procédure d'enregistrement les 11 et 12 avril 1978, et que suite à cette consultation, il a été réputé approuvé par les personnes intéressées.

QU'il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 24 juillet 1978, et par la Commission municipale du Québec le 24 juillet 1978.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du Greffier ou toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNE A VAL-BELAIR, CE DOUZIEME JOUR DE MARS MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF.

SERGE MAINGUY, GREFFIER



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AMR-90018-F 20 mars 1979 26 VOITURES AUTOMOBILES, TYPE SOUS-COMPACT À TRACTION AVANT Garantie de soumission: \$5,000	AMR-90042-F 27 mars 1979 4 REMORQUES À PLATEAU BASCULANT CAPACITÉ: 9 TONNES Garantie de soumission: \$3,000	CPC-95072-F 20 mars 1979 3 BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS FORMÉS DE 8 UNITÉS MOBILES Garantie de soumission: \$30,000	CPE-92056-F 27 mars 1979 16 UNITÉS FONCTIONNELLES ÉLECTRO-MÉCANIQUES (UNITÉS D'INTERFACE DE PROTECTION) Garantie de soumission: \$3,000	CCL-90049-F 27 mars 1979 14,642 PLANCHES ET 513 MANCHONS EN POLYSTYRÈNE Garantie de soumission: \$10,000
DMG-95051-F 3 avril 1979 15,000 RELIEURS À ANNEAUX Garantie de soumission: \$4,000	CCL-90055-F 3 avril 1979 120 ENTRETOISES RIGIDES ET 9,435 ENTRETOISES PRÉFAÇONNÉES Garantie de soumission: \$10,000	ACZ-90042-F 3 avril 1979 BRIDES ET TRAVERSES, SUPPORTS ET SANGLES EN ACIER GALVANISÉ Garantie de soumission: \$15,000	ACZ-90037-F 3 avril 1979 13,555 CONSOLES D'ÉCLAIRAGE DE RUE Garantie de soumission: \$20,000	ACZ-90033-F 10 avril 1979 40,510 LAMPES À VAPEUR DE MERCURE Garantie de soumission: \$20,000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DÉMERS

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Une mission coopérative féminine en Haïti

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — "Afè Nèg Cambite..." Telle est l'appellation pittoresque, signifiant en créole "ensemble avec la coopérative", qui a été donnée à une association coopérative oeuvrant dans un bourg de montagne d'Haïti, à Kenscoff, sur le chemin de Furey, à 1.350 mètres d'altitude, et à "une heure de route" de Port-au-Prince.

C'est un regroupement bien organisé et administré par huit communautés rurales, ayant pour but la promotion de la classe rurale, afin de freiner son exode vers la grande ville; c'est aussi une entreprise intégrée, qui mène de front la formation coopérative, la production des produits agricoles et d'artisanat, ainsi que leur commercialisation.

C'est surtout une étape particulièrement représentative d'une mission effectuée récemment en Haïti et à Porto Rico, par cinq membres de l'Association coopérative féminine du Québec (ACFQ), en collaboration avec le Conseil de la coopération du Québec et dans le cadre d'un programme financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Une première

Fait à noter, il s'agissait d'une "première" en ce domaine pour l'ACDI, puisque c'était la première fois qu'une telle délégation était exclusivement féminine. Ses cinq membres étaient Violette Alarie Gendron, professeur d'agrotechnique à La Pocatière, Carmelle Bérubé et Louise Dion, respectivement présidente et secrétaire de l'ACFQ, de Québec, Norah Comtois, professeur en coopération à l'université de Serbrooke, et Marina Gagnon, responsable d'artisanat, d'Alma.

Les cinq Québécoises ont parcouru Haïti pendant deux semaines et en ont passé une troisième à Porto Rico, afin de découvrir les besoins et les possibilités de développement de l'artisanat rural des pays d'Amérique latine, par le moyen de l'approche coopérative, et de sensibiliser le public canadien aux problèmes qui confrontent ces pays.

"En Haïti, a notamment souligné au SOLEIL Violette Alarie Gendron, notre groupe a travaillé à deux niveaux, soit auprès des petites coopératives rurales déjà existantes, qui ont sollicité notre aide pour les conseiller dans leur organisation, soit comme conseillers techniques en agriculture et en artisanat."

Incidentement, l'équipe féminine québécoise a aussi reçu les demandes de subventions concrètes,

comme encouragement à certaines initiatives.

Selon Violette Gendron, cette partie du travail a été facilitée par la grande réceptivité des Haïtiens et par l'intégrité des personnes qui sont impliquées dans le mouvement coopératif, dans ce pays.

Le centre coop de Kenscoff

A titre d'exemple, elle a cité le

centre coop "Afè èg Combite" de Kenscoff, qui regroupe huit petits bourgs, ou "mornes", tous unis autour des mêmes sources de revenus: la vente des légumes et l'artisanat.

Toutes les activités y sont planifiées et orientées vers un but unique, celui de freiner l'exode rural et de promouvoir la classe paysanne. Des domaines aussi vitaux que la santé, l'éducation, l'éco-

nomie domestique et la commercialisation des denrées sont entièrement sous l'administration de la communauté, qui gère aussi une caisse coopérative d'épargne et de crédit", a précisé le porte-parole de la mission féminine québécoise, en soulignant que ce dernier projet "a particulièrement retenu notre attention par son sérieux et par le sens de la fraternité qu'il développait chez ces producteurs".

A l'égard de cet organisme coopératif, dont l'initiateur est un jeune prêtre haïtien, le père Jean, Mme Gendron a ajouté qu'il faut voir toutes les difficultés matérielles que doivent surmonter ces gens, pour vraiment apprécier l'effort qu'ils consentent, pour leur survie.

Elle a entre autres fait mention des distances à parcourir de deux à trois heures de marche, pour suivre

les cours, ainsi que du fort pourcentage d'analphabétisme de la population rurale ce qui oblige les éducateurs à modifier les moyens d'enseignement et le peu de ressources matérielles à leur portée.

Autres initiatives valables

La mission québécoise a également visité un centre artisanal du nord d'Haïti, près des Cayes, à Chantal, qui a également soulevé un vif intérêt.

Cette petite localité possède des centres d'enseignement animés par des religieuses québécoises. Ces centres sont à la phase de pré-coopérative. Ils disposent d'un fort potentiel de brodeuses très adroites, qui proviennent des bourgs avoisinants. "Elles produisent de très belles pièces qui feraient l'envie de bien des amateurs d'artisanat du Québec", selon les membres de la mission féminine québécoise, qui devaient leur apporter suggestions et conseils dans l'organisation coopérative.

Dans la région de Port-Salut et de l'île de la Tortue, l'équipe a visité d'autres projets coopératifs allant du dispensaire de l'artisanat et de la commercialisation des cultures vivrières, à la simple formule de l'épargne-crédit.

Dans la région de Cap-Haïtien, le groupe a visité deux projets d'artisanat qui leur sont apparus particulièrement viables, avec l'organisation de cours sur la coopération et l'inscription de plusieurs futurs animateurs.

"De notre enquête, nous retons surtout, a remarqué Violette Gendron, que la formule coopérative suscite partout l'enthousiasme, et se révèle être l'un des meilleurs instruments de formation à l'administration, tout particulièrement chez la population rurale pauvre du nord d'Haïti."

Rôle d'observateur à Porto Rico

A Porto Rico, la visite de la mission a par contre été restreinte à un rôle d'observateur et de bonne entente, étant donné le développement très avancé des entreprises sous gestion coopérative.

Si l'artisanat échappe maintenant au système coopératif, des habitations du type HLM et la construction des appartements multiples sont souvent administrés coopérativement; on y rencontre aussi des magasins d'alimentation et autres services coop. "Nous avons pu nous alimenter en essence à une station coopérative et les porteurs de nos malles, à l'aéroport de San Juan, la capitale, étaient regroupés en coopérative", a entre autres signalé Violette Gendron.

Les cinq Québécoises membres de la mission coopérative admettent qu'elles ont peut-être "fait bien peu dans l'océan de la vie coopérative internationale, mais qu'il leur a semblé que c'était beaucoup pour les petites coopératives, qui attendent notre aide."



Près de Cayes, à Chantal, les membres de la mission coopérative féminine ont visité un centre de brodeuses dirigé par des religieuses québécoises.

2e publication

AVIS

PRENEZ AVIS QUE le soussigné, AIME DUFOR, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q 500089-D-001 pour la région numéro 9, pour le transport de toutes les matières en vrac à Roland Pelchat, case postale 189, Route 138, Les Escoumins, Québec.

AIME DUFOR,
Sacré-Coeur,
Comté Dubuc,
GOT 1Y0.

AVIS

2e publication

Prenez avis que Transport St-Jean Port-Joli Ltée C.P. 272, St-Jean Port-Joli (L'Islet) Qué. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q 5 04800-002 région 03 à M. Jocelyn Jalbert C.P. 672 St-Pamphile (L'Islet).

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest, Est, Qué. G1K 7W5.

VILLE DE LEVIS APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues au bureau du Greffier de la Ville de Lévis, jusqu'à 15.00 heures, mercredi le 28 mars 1979 pour l'achat d'un compacteur type "Rouleaux en tandem, 3630 kg à 5440 kg (4 à 6 tonnes).

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes scellées et porter une inscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 225 côte du Passage, Lévis, en présence des intéressés.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie du devis nécessaire au bureau de l'ingénieur municipal, Monsieur Robert Pouliot, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Les soumissions devront être conformes au devis et présentées sur les formules fournies par la ville.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Lévis le 12 mars 1979

Le Greffier de la ville,
M. Richard Gendreau, Avocat

AVIS

3e publication

Prenez avis que Transport Courtois Inc. s'adressera à la CTQ afin d'obtenir le service additionnel suivant:

De Charlesbourg à Trois-Rivières et Shawinigan pour le transport de pâtisseries fraîches et produits de boulangeries, et retour avec contenants vides pour le compte de Steinberg Inc.

Ce service sera donné avec un camion spécialement agencé à cette fin.

Les intéressés qui désirent s'opposer doivent faire parvenir leur opposition à la CTQ, 585, boulevard Charest est, Québec, Qué., dans les cinq (5) jours de la 3e publication.

Transport Courtois Inc.
155, 51e Rue ouest
Charlesbourg, Qué.
G1H 5C1
W. MacDonald

AVIS

(Troisième publication)

Prenez avis que Conrad Fournier, de Grande-Vallée, Comté de Gaspé, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de ladite Commission pour effectuer du transport saisonnier, catégorie économique, service; transport d'écoliers, le midi, de l'école polyvalente Edras Mainville à leur résidence et retour à l'école, au taux de \$0.50 par passager, par jour, aller-retour.

Tout intéressé ayant des oppositions à formuler à la présente demande devra le faire dans les (5) cinq jours suivant la date de la troisième publication dans les journaux.

PIGEON & JONCAS
Procureurs du requérant



Ville de Val-Bélair

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE, GREFFIER DE CETTE VILLE:

QUE le Conseil de Ville de Val-Bélair, a adopté lors de sa séance spéciale du 29 mars 1978, le règlement suivant:

LE REGLEMENT VB-134-78: "Règlement concernant des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial, aqueduc et voirie pour une somme de \$103,500 sur les lots 270-16-A, 270-15-A, 270-14-A, Parc du Coteau Phase 1 et un emprunt de \$25,000."

QUE ledit règlement a fait l'objet de la procédure d'enregistrement les 11 et 12 avril 1978, et que suite à cette consultation, il a été réputé approuvé par les personnes intéressées.

Qu'il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 24 juillet 1978, et par la Commission municipale du Québec le 24 juillet 1978.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du Greffier où toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNE A VAL-BELAIR, CE DOUZIEME JOUR DE MARS MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF.

SERGE MAINGUY, GREFFIER



Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AMR-90018-F 20 mars 1979 26 VOITURES AUTOMOBILES, TYPE SOUS-COMPACT À TRACTION AVANT Garantie de soumission: \$5,000	AMR-90042-F 27 mars 1979 4 REMORQUES À PLATEAU BASCULANT CAPACITÉ: 9 TONNES Garantie de soumission: \$3,000	CPC-95072-F 20 mars 1979 3 BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS FORMÉS DE 8 UNITÉS MOBILES Garantie de soumission: \$30,000	CPE-92056-F 27 mars 1979 16 UNITÉS FONCTIONNELLES ÉLECTRO-MÉCANIQUES (UNITÉS D'INTERFACE DE PROTECTION) Garantie de soumission: \$3,000	CCL-90049-F 27 mars 1979 14,642 PLANCHES ET 513 MANCHONS EN POLYSTYRÈNE Garantie de soumission: \$10,000
DMG-95051-F 3 avril 1979 15,000 RELIEURS À ANNEAUX Garantie de soumission: \$4,000	CCL-90055-F 3 avril 1979 120 ENTRETOISES RIGIDES ET 9,435 ENTRETOISES PRÉFAÇONNÉES Garantie de soumission: \$10,000	ACZ-90042-F 3 avril 1979 BRIDES ET TRAVERSES, SUPPORTS ET SANGLES EN ACIER GALVANISÉ Garantie de soumission: \$15,000	ACZ-90037-F 3 avril 1979 13,555 CONSOLES D'ÉCLAIRAGE DE RUE Garantie de soumission: \$20,000	ACZ-90033-F 10 avril 1979 40,510 LAMPES À VAPEUR DE MERCURE Garantie de soumission: \$20,000

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS